



Démarche d'inscription Conduite d'engins de chantier /DEP 5220



Pelle hydraulique

Chargeuse

Niveleuse

Chargeuse-pelleteuse

Bouteur

Rouleau-compacteur

Une démarche simple en 6 étapes pour vous inscrire!

- 1) **Inscrivez-vous pour participer à un séminaire d'information** qui se déroule généralement, le mardi à 14 h, à notre école de machinerie lourde, située au 11 450 boulevard Industriel à Trois-Rivières (site de la compagnie Thomas Bellemarre - sortie boulevard St-Michel/Industriel de l'Autoroute 55) afin d'obtenir les détails sur cette formation.

(819) 379-9209

Sans frais : 1-877-379-9209

Note : Les personnes d'âge mineur et celles ayant une expérience de crédit limitée doivent être accompagnées d'une personne qui endossera le prêt dans une institution financière.

- 2) Contacter votre institution financière pour établir les modalités du financement non couvert par le régime de prêts et bourses. **Nous faire parvenir par la suite une lettre officielle de votre institution financière certifiant la disponibilité des fonds de 27 000 \$ dans votre compte bancaire, marge de crédit ou autre moyen de financement.**
- 3) **Prendre rendez-vous avec le directeur commercial, Denis Foucault** qui procèdera à votre inscription et répondra à vos questions personnelles.
- 4) **Fournir les documents requis lors de votre rendez-vous d'inscription (certificat de naissance, relevé de notes (sec. 3 minimum) ou TDG, revenus bruts de l'année demandée, spécimen de chèque et autres documents selon votre profil** (voir section programme Conduite d'engins de chantier - onglet «Documents requis» sur notre site internet (www.ergc.ca)) Ces documents permettront à notre école de faire votre demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

5) **A) Frais de subsistance Prêt et/ou Bourse**

En plus d'un prêt du ministère de l'Éducation pour défrayer une partie de la formation, chaque candidat peut être admissible à une aide financière sous forme de prêt et/ou de bourse comme revenus personnels (frais de subsistance). Chaque candidat doit fournir les documents demandés, selon sa situation, pour permettre d'établir le calcul de la contribution du gouvernement. Le directeur commercial de l'École du Routier G.C. vous aidera à déterminer les pièces justificatives appropriées à des fins de calcul.

Ou

B) Frais de subsistance/ Assurance-Emploi et Emploi-Québec

Les frais de subsistance (revenus durant la formation) sont établis en fonction de votre profil. Certains candidats (généralement sans diplôme de formation) pourront continuer à recevoir leur chèque d'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Dans pareil cas, il vous faudra rencontrer votre agent d'Emploi-Québec pour déterminer si vous êtes admissible. Un candidat sur l'aide sociale devra également rencontrer un agent d'Emploi-Québec pour recevoir une aide d'Emploi-Québec ou le maintien de son chèque d'aide sociale.

- 6) **Signature du contrat d'engagement avec notre école (dépôt requis de 600 \$ non remboursable)**